



PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR

JEUDI 29 MAI 2025 – PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Alicia BERNARD, Stéphanie BOURDIER, Mathilde DELANNES, Pauline GOUBIE, Laetitia LERIN, Natacha VIGIER, Chrystèle MARJARIE et Nathalie VAN HEGHE. MM. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Quentin BERTHELET, Fabrice BOUDY, José DA SILVA, Quentin DELANNES, Smaïn FEKIRINI, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Noé RASPADO et Aubin SOLER.

Excusés : Dr Luc FONTAINE, Mme Nathalie LONGUEVILLE et M. Olivier MODESTE.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de Cent euros (100€).

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN PRÊT SOUSCRIT AUPRÈS DE LA LFNA

Dans le cadre de l'étude des comptes de l'instance par les élus et Marie-Annick DUJARRI, salariée en charge de la partie comptable, il a été proposé de se rapprocher de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, afin d'envisager de solder de façon anticipée un prêt souscrit auprès de l'instance régionale.

Cet emprunt souscrit le 01^{er} mai 2017 représentait une somme de 81 217,04€ à un taux de 1,5 % d'intérêt. Au 30 juin 2025, le capital restant dû est de 15 815,38€. Après renseignement pris auprès du Trésorier Général de la LFNA, aucune pénalité de remboursement anticipé ne serait appliqué.

Il est donc proposé aux membres du Comité Directeur de se prononcer sur cette question par voie dématérialisée.

Vote :

Pour : 22 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Jonathan BLONDY.

Benjamin HAUTIER.